



SEMAINES NATIONALES
de la **santé
sexuelle**

En Occitanie
du 2 au 15 juin 2025

SOMMAIRE

Deux semaines dédiées à la santé sexuelle en Occitanie	page 2
Une nouvelle approche de la vie affective et sexuelle	
Les actions en Occitanie	
Prévention des Infections Sexuellement Transmissibles	page 6
Prévention : les préservatifs	page 10
La contraception	page 11
50 ans de la loi Veil	page 13
L'Interruption Volontaire de Grossesse en Occitanie	page 15
Violences et consentement : informer et prévenir	page 18
Dysfonctionnements sexuels	page 20
Sites utiles	page 21

Semaines santé sexuelle en Occitanie

du 2 au 15 juin 2025

La 4^{ème} édition des Semaines de promotion de la santé sexuelle se déroule du 2 au 15 juin 2025. L'information et la prévention sont au cœur de la campagne régionale menée en Occitanie pour lutter contre les discriminations, la sérophobie et promouvoir l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Depuis 2022, les semaines du dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) sont devenues les semaines de promotion de la santé sexuelle. Le but est de sortir d'une approche centrée sur l'infection par le VIH et les autres IST pour répondre aux besoins plus larges en matière de prévention et de promotion de la santé sexuelle.

La stratégie nationale de santé sexuelle vise à favoriser, à l'horizon 2030, le développement des politiques publiques en faveur de la santé sexuelle, allant de l'éducation à la sexualité à la **santé reproductive**, en passant par la **prévention et le dépistage** des infections sexuellement transmissibles et du VIH.

Cette année, 4 thématiques sont prioritairement abordées :

- Grossesses non prévues et contraception
- Prévention infectieuse
- Violences et consentement
- Dysfonctions sexuelles

« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence. »

Source : Organisation mondiale de la santé (OMS)



En Occitanie
du 2 au 15 juin 2025

Une nouvelle approche de la vie affective et sexuelle

Depuis le 15 mars 2025, les COREVIH (Comités de coordination régionale de la lutte contre le VIH et les IST) ont évolué pour devenir **les CoReSS : Comités de coordination régionale de la santé sexuelle**. Cette réforme traduit la volonté d'élargir les missions des COREVIH afin de construire une **approche plus globale de la santé sexuelle**.

Les CoReSS ont pour mission de :

- Coordonner les acteurs territoriaux œuvrant dans les domaines de la promotion, de la prévention, du dépistage et de la prise en charge en santé sexuelle ;
- Favoriser la qualité des actions de formation et de promotion de la santé sexuelle ;
- Harmoniser les pratiques professionnelles dans les parcours de santé sexuelle ;
- Piloter le recueil et l'analyse des données régionales, incluant les données issues des signalements obligatoires, pour évaluer les politiques publiques ;
- Contribuer à la mise en œuvre et l'évaluation des politiques régionales de santé sexuelle.

Si les CoReSS conservent les missions des COREVIH en matière de lutte contre le VIH et les IST, leur périmètre d'action est élargi, avec des thématiques comme **l'accès à la contraception, la prévention des violences sexuelles, ou encore les troubles de la sexualité**.

<https://coress-occitanie.chu-montpellier.fr/fr/>

Deux semaines dédiées à la santé sexuelle pour :

- Intensifier les actions de prévention et de dépistage au profit de la population et en particulier auprès des jeunes et des personnes éloignées du système de soins, en allant au-devant des publics
- Informer la population sur les IST, leurs conséquences et leur fréquence de dépistage conseillée
- Faire connaître les différentes méthodes et lieux de dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles, notamment par tests rapides d'orientation diagnostique (TROD)
- Améliorer la visibilité des dispositifs en matière de prévention et de promotion de la santé sexuelle, de santé reproductive
- Participer à l'évolution des pratiques et des représentations de chacune et chacun
- Renforcer et promouvoir les dynamiques locales existantes
- Diffuser à tous les professionnels de santé les recommandations nationales.

Les actions en Occitanie

Les Semaines de la santé sexuelle, qui se déroulent du 2 au 15 juin, sont l'occasion de sensibiliser les habitantes et les habitants de l'Occitanie à des thématiques importantes telles que la contraception, les infections sexuellement transmissibles ou encore le consentement. Elles ont également pour but de **prévenir, détecter et traiter**, avec l'organisation d'actions d'aller-vers pour agir au plus près de la population et permettre une distribution gratuite de préservatifs et d'autotests VIH, proposer des dépistages TROD (tests rapides d'orientation diagnostique), des spectacles pour les jeunes...

Les Infections Sexuellement Transmissibles nous concernent toutes et tous !

Si la plus connue est le VIH, il en existe d'autres toutes aussi importantes : chlamydiae, syphilis, gonococcie, hépatite B et C...

Les infections sexuellement transmissibles sont souvent asymptomatiques : les personnes peuvent être porteuses de l'agent pathogène (bactérie, virus, champignon) sans le savoir. Ces maladies peuvent alors devenir chroniques, ou conduire à des conséquences graves et être transmises aux partenaires sexuels.

Des actions « allers-vers » réalisées par les associations sur les lieux de vie, squats, lieux d'échanges sexuels, ESAT et universités afin d'intensifier les actions de sensibilisation, de prévention et de dépistage vers les jeunes et les publics prioritaires et/ou éloignés du système de santé.

Un **Webinaire** organisé par la Coordination Hépatites Occitanie (COHEP) le **vendredi 13 juin**, sera dédié à l'HEPATITE VIRALE B : actualités et recommandations récentes pour le dépistage et la prise en charge.

Deux **Webinaires** organisés par le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) du CHU de Toulouse sont programmés dans le cadre des Semaines de la santé sexuelle en Occitanie.

2 au 6 juin et 12 juin 2025
Cité de la santé - Hôpital La Grave

SEMAINES NATIONALES de la santé sexuelle × **CHU TOULOUSE**

5 jours pour m'informer sur ma sexualité

CONSULTATIONS SANS RENDEZ-VOUS :
lundi, mercredi et jeudi de 9h à 17h • mardi de 9h à 20h • vendredi de 9h à 13h

Les équipes de soins du service de médecine sociale et santé sexuelle en partenariat avec les associations d'usager·ère·s vous accueillent dans un cadre convivial.

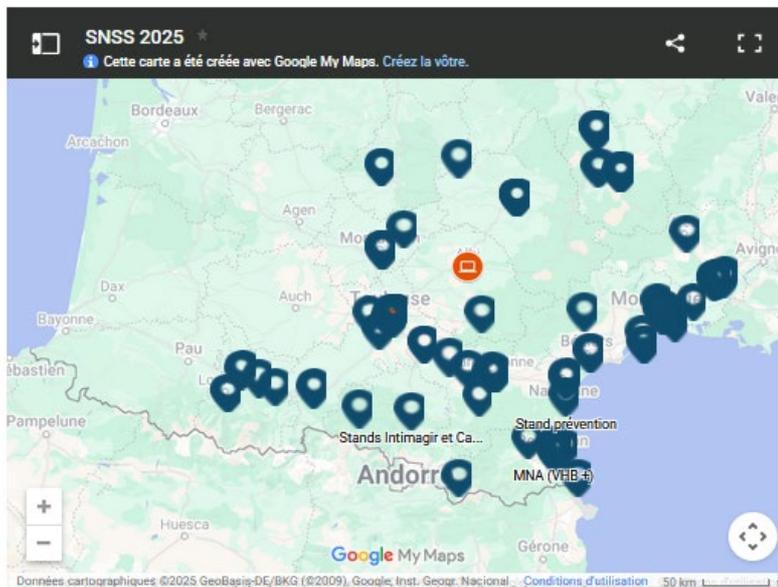
prévention information

[Découvrez le programme](#)

Des flyers, documents de prévention et préservatifs seront distribués et diffusés à grande échelle en Occitanie.

Outils développés en Occitanie pour accompagner le déploiement des Semaines de la santé sexuelle

Cartographie des actions Semaines de la santé sexuelle en Occitanie



Affiche de la campagne



Dépliant IST, hépatites, VIH :
centres experts, consultations
et associations en Occitanie

Prévention des Infections Sexuellement Transmissibles

Être bien renseigné sur les modes de transmission des IST, leurs dépistages et leurs traitements permet de s'épanouir dans sa sexualité à moindres risques. **En France, il est possible de se faire dépister gratuitement en préservant son anonymat.** Pour ce faire, il suffit de se rendre dans un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD).

Recourir au dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles est essentiel car il permet d'établir un diagnostic précoce pour de meilleures chances de guérison. On peut être porteur d'une Infection Sexuellement Transmissibles sans s'en rendre compte, car il peut y avoir présence ou absence de symptôme. Connaître sa situation sérologique vis-à-vis des IST est la meilleure manière de pouvoir être rapidement traité, d'éviter des complications et de diminuer le risque de transmission à d'autres personnes, notamment aux partenaires sexuels.

Les Infections Sexuellement Transmissibles les plus fréquentes sont **la chlamydia, la syphilis, la gonococcie (ou gonorrhée), le VIH et l'hépatite B et C.** Depuis la crise COVID, une prise de conscience s'est instaurée concernant l'importance de **maintenir les droits en matière de santé sexuelle et reproductive.**

L'infection sexuellement transmissible la plus fréquente en France est l'infection à papillomavirus humain (HPV), qui est à l'origine de nombreux cancers du col de l'utérus et contre laquelle il existe un vaccin. En 2023, 61% des jeunes femmes et 33% des jeunes hommes de 15 à 19 ans étaient vaccinés en France.

En Occitanie, la couverture vaccinale contre les papillomavirus continue de progresser chez les filles et chez les garçons avec respectivement 47,5 % des filles et 24,2 % des garçons de 16 ans vaccinés avec un schéma complet en 2024. Une réduction des écarts de couverture est observée entre les deux sexes. Les couvertures vaccinales restent cependant inférieures à l'objectif de 60 % à l'horizon de 2023 et de 80 % à l'horizon 2030.

L'objectif des campagnes annuelles de vaccination est d'augmenter la couverture vaccinale et de prévenir contre l'infection responsable chaque année de 6 000 nouveaux cas de cancers et de 30 000 lésions précancéreuses du col de l'utérus. Une infection à HPV à risque élevé persistante est une cause de cancer du col de l'utérus et est associée aux cancers de la vulve, du vagin, de la bouche/gorge, du pénis et de l'anus.

La vaccination contre les HPV en milieu scolaire est l'un des leviers les plus efficaces pour augmenter la couverture vaccinale, comme l'ont démontré les campagnes de vaccination menées au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède ou en Australie avec des taux de couverture vaccinale supérieurs à 80%.

D'après les critères de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la maladie sera considérée comme éradiquée avec un taux de récurrence inférieur à 4 sur 100 000. Actuellement, ce taux est inférieur à 10 sur 100 000 au Danemark. Un succès lié à un taux de vaccination contre l'infection au papillomavirus (HPV), principale cause de la maladie, de 89% pour les garçons et filles de 12 ans à la première des deux doses du vaccin. En Suède, la vaccination par le Gardasil® (quadrivalent) a débuté en 2009. En 2020 il a été observé une diminution de 88% des cancers du col de l'utérus chez les femmes vaccinées avant l'âge de 17 ans, et de 53% chez celles qui avaient été vaccinées entre 17 et 30 ans.

En France, la vaccination est proposée gratuitement dans les collèges aux élèves des classes de 5ème. Près de 200 000 élèves en classe de 5e ont été vaccinés en France depuis 2023, selon les estimations de Santé publique France. Le nombre d'enfants vaccinés contre les HPV dans les collèges a été estimé à 106 346 pour la première phase de la campagne (année scolaire 2023-2024), et à 85 470 pour la seconde phase 2024-2025).

En Occitanie, la première campagne de vaccination s'est déroulée durant l'année scolaire 2023-2024 en partenariat avec la région académique Occitanie (rectorats des académies de Toulouse et de Montpellier). Des séances ont été organisées par les équipes de vaccination, au sein des établissements scolaires, dans 83% des collèges publics ou privés sous contrat d'Occitanie, soit 494 collèges sur les 595 présents dans les académies de Toulouse et Montpellier. 7 003 élèves ont été vaccinés lors de cette première campagne, 3 380 collégiennes et 3 623 collégiens.

La deuxième campagne est encore en cours durant cette année scolaire 2024-2025. 75% des collèges de la région se sont portés volontaires pour organiser une campagne de vaccination au sein de leur établissement, soit 448 collèges sur les 595 collèges présents dans les académies de Toulouse et Montpellier. Environ 4 700 élèves de 5ème ont été vaccinés, 2 270 collégiennes et 2 430 collégiens.

Le schéma vaccinal complet entre 11 et 14 ans comporte deux doses injectées à 5 mois d'intervalle. Dans le cadre des campagnes organisées dans les collèges occitans, cette vaccination est gratuite, non-obligatoire et soumise à l'autorisation préalable des parents.

Un rattrapage vaccinal est désormais recommandé jusqu'à l'âge de 26 ans pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, quelle que soit leur orientation sexuelle. Il s'agit d'une nouvelle recommandation de la Haute Autorité de Santé en date du 13 mai 2025. Auparavant le rattrapage vaccinal était préconisé jusqu'à l'âge de 19 ans pour les jeunes femmes et jusqu'à l'âge de 26 ans pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. La HAS rappelle que la protection est « optimale » quand le vaccin est administré précocement et qu'il ne faut pas attendre l'âge adulte pour le réaliser.

Couvertures vaccinales contre les papillomavirus humains 2 doses à 16 ans en % chez les filles et les garçons en 2023 et 2024 en Occitanie

Zone géographique		Papillomavirus (Filles)		Papillomavirus (Garçons)	
		2023	2024	2023	2024
Ariège	9	40,1	41,6	11,6	18,4
Aude	11	36,5	41,3	11,0	18,3
Aveyron	12	49,5	55,2	16,2	26,1
Gard	30	41,1	43,9	12,9	21,7
Haute-Garonne	31	49,9	53,3	21,5	31,6
Gers	32	50,2	54,5	16,2	26,9
Hérault	34	43,1	46,9	14,6	23,3
Lot	46	37,5	44,0	12,7	17,6
Lozère	48	47,3	51,2	12,5	20,1
Hauts-Pyrénées	65	48,7	50,7	12,4	23,2
Pyrénées-Orientales	66	34,4	37,5	9,1	15,9
Tarn	81	43,8	49,4	15,4	25,1
Tarn-et-Garonne	82	42,9	45,3	13,3	24,0
Occitanie		43,8	47,5	15,2	24,2
France hexagonale		45,7	49,0	16,2	25,2
France entière		44,7	48,0	15,8	24,5

Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

Quand faire les tests ?

- **En cas de rapport non protégé** (général, anal, oral) avec un partenaire dont on ignore s'il est porteur
- **En cas de déchirement du préservatif**
- **Si une relation stable se construit avec un ou une partenaire** et que les deux partenaires ne souhaitent plus utiliser le préservatif
- **En prévision d'une grossesse**, pour éviter une transmission au nouveau-né

Quels moyens de dépistage ?

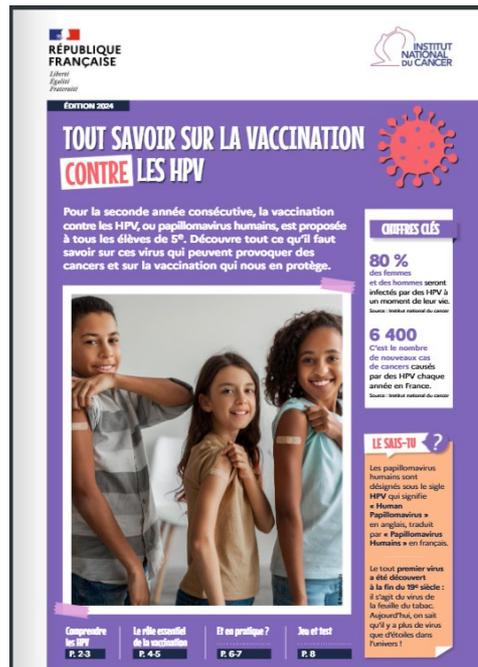
- La **prise de sang**, méthode la plus fiable, qui permet de rechercher anticorps et antigènes dans le sang dès 6 semaines après la contamination potentielle
- Les **tests rapides d'orientation diagnostique (TROD)** d'une infection par le VIH, l'hépatite C et prochainement l'hépatite B, qui permettent, en 30 à 45 minutes, de rechercher les anticorps 3 mois après la contamination potentielle. Ils sont disponibles gratuitement auprès des associations spécialisées, dans le cadre d'entretiens de prévention ou de santé sexuelle
- Les **autotests** d'une infection par le VIH, vendus en pharmacie, aux conditions de fonctionnement identiques au TROD VIH et pouvant être délivrés gratuitement par les associations spécialisées
- Le **prélèvement de liquide ou de cellules** permettant de rechercher le germe contaminant en milieu génital et/ou anal et/ou pharyngé
- Par des **symptômes apparents**, selon le cas

Où réaliser les tests ?

- Dans tout **laboratoire de biologie médicale**, sans prescription depuis septembre 2024
- En **Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)**
- En **associations spécialisées** habilitées à pratiquer des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD)

Ressources :

[Le journal d'information : Spécialement conçues pour les adolescents, 8 pages d'articles, interviews et infographies pour tout savoir sur les HPV, leurs impacts sur notre santé et quels sont les bénéfices de la vaccination.](#)



Webinaire « **Transmission sexuelle des virus des hépatites** » : ouvert au grand public sur inscription, vendredi 13 juin 2025 à 11h.

[Lien d'inscription](#)

The image is a poster for a webinar. At the top, it features logos for 'SEMAINES NATIONALES de la santé sexuelle' (En Occitanie du 2 au 15 juin 2025) and a 'WEBINAIRE' button. Logos for partner organizations include ARS PERPIGNAN, CHU TOULOUSE, COHEP, CoReSS Occitanie, and Promotion Santé. The main title is 'Transmission sexuelle des virus des hépatites' in pink, with the date and time 'Vendredi 13 juin 2025 de 11h à 12h'. Below this, a laptop screen displays the webinar content: 'Présentation croisée autour des risques et des moyens de prévention'. The speakers listed are: 'Professeur Jean-Marie PERON, Hépatogastroentérologue, Coordinateur médical régional de la COHEP et responsable du Service Expert Hépatites de Toulouse' and 'Mélsande ROY, Infirmière Animatrice Territoriale de la COHEP et du SMIT du Centre Hospitalier de Perpignan'. The poster is decorated with colorful circles and icons like a heart and a smiley face.

Prévention : les préservatifs

En plus d'être un moyen de contraception, les préservatifs restent la méthode la plus efficace pour se protéger et protéger les autres des IST. Alors que l'on assiste en France depuis quelques années à une baisse du recours aux préservatifs et à une augmentation des IST, l'ARS Occitanie alloue chaque année des dotations de préservatifs aux acteurs régionaux de la santé sexuelle. **Durant le premier semestre 2025, 200 000 préservatifs sont ainsi remis aux partenaires pour être distribués largement. 453 100 préservatifs ont été distribués en 2024.**

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2023, tous les jeunes de moins de 26 ans peuvent avoir accès à des préservatifs gratuits (masculins/externes et féminins/internes) en se rendant en pharmacie, sans prescription médicale. Ils sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Plus de 19 millions de préservatifs ont été remboursés pour cette classe d'âge depuis la mise en place du dispositif.

Huit marques de préservatifs sont désormais éligibles à ce dispositif, dont 3 marques de préservatifs à usage interne et depuis le 31 mars 2025, 1 marque de préservatifs sans latex.

Pour les personnes âgées de 26 ans et plus, ces contraceptifs sont remboursés à hauteur de 60 % sur présentation d'une prescription d'un médecin ou d'une sage-femme.

[Retrouver ici les informations concernant tous les préservatifs pris en charge par l'Assurance Maladie](#)

La contraception

Une contraception efficace est une contraception adaptée à son mode de vie, à sa situation affective et médicale.

En France, 90% des femmes de 18 à 49 ans non-ménopausées utilisent un moyen de contraception. Malgré une couverture contraceptive élevée, une grossesse sur trois est non prévue et 64 % d'entre elles donnent lieu à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

Les outils de contraception, pour être efficaces, doivent être adaptés selon le moment, les envies et les besoins pour permettre d'avoir une vie sexuelle épanouie tout en ayant la liberté de décider ou non de concevoir des enfants.

Depuis le 1er janvier 2022, les frais liés à la contraception sont pris en charge intégralement pour toutes les jeunes femmes jusqu'à l'âge de 26 ans (ce qui représente environ 3 millions de personnes), ainsi que les consultations de médecins ou de sage-femmes, examens ou actes médicaux en lien avec la contraception.

L'accessibilité à la prévention a aussi été améliorée grâce à la prise en charge à 100% sans avance de frais de la consultation longue santé sexuelle ouverte à toutes les personnes de moins de 26 ans.

Depuis le 1er janvier 2023, la contraception hormonale d'urgence est disponible en pharmacie sans ordonnance et est prise en charge à 100% par l'Assurance maladie, sans limite d'âge.

Les moyens de contraception sont nombreux : préservatifs, dispositif intra utérin (DIU), implant, pilule... Il n'est pas toujours facile de faire un choix parmi les différents types de contraception. Un **tableau comparatif** des différents modes de contraception peut guider dans le choix, afin de sélectionner le moyen de contraception qui semble le mieux adapté à chaque personne et à son mode de vie.

<https://questionsexualite.fr/choisir-sa-contraception>

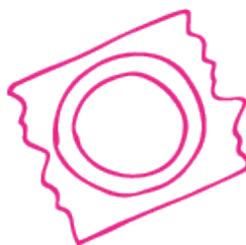
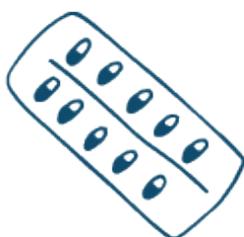


Tableau comparatif pour vous guider dans votre choix de contraception

Mode de contraception	Efficacité pratique	Efficacité théorique	Protège contre les IST/MST	Posé uniquement par un professionnel de santé	À manipuler durant le rapport	Sans hormones	A utiliser...	Délai avant efficacité contraceptive	Prix moyen
	TRIÉR -	TRIÉR -	TRIÉR -	TRIÉR -	TRIÉR -	TRIÉR -	TRIÉR -		TRIÉR -
Abstinence périodique Calcul de la période du cycle pendant laquelle il y a un risque de grossesse.	75% ?	95% ?				✓	Chaque rapport	1 an environ	0€
Méthode de l'allaitement exclusif et de l'aménorrhée Allaitement toutes les 4 à 6 heures maximum ; uniquement pour les femmes ayant accouché il y a moins de 6 mois, n'ayant pas leurs règles.	98% ?	99% ?				✓	Tous les jours	Aucun	0€
Méthode des deux jours Vérification quotidienne de la présence de sécrétions du col de l'utérus pour évaluer le risque de grossesse.	86% ?	96% ?				✓	Tous les jours	Formation courte	0€
Méthode des jours fixes Repérage de la période pendant laquelle une grossesse est possible en se basant sur le comptage des jours du cycle.	90% ?	95% ?				✓	Tous les jours	Formation + observation pendant un an	0€
Méthode d'observation								Formation de	



[Découvrez l'intégralité du tableau comparatif](#)

Pour choisir la méthode de contraception adaptée à votre mode de vie, vos envies et votre santé
Remplissez le Questionnaire *Quelle contraception me convient le mieux ?*

Quelle Contraception

ME CONVIENT LE MIEUX ?

Choisir une méthode de contraception adaptée à son mode de vie, ses envies et sa santé, est essentiel pour qu'elle soit efficace.

En quelques minutes, cet outil vous proposera la liste des méthodes qui paraissent « **les plus adaptées** » à votre situation, celles qui sont « **possibles** » et celles avec des « **contre-indications probables** ».

Ces résultats peuvent être enregistrés afin de faciliter vos échanges lors de votre consultation de contraception.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, juste des réponses qui vous correspondent.

[Commencer >](#)

50 ans de la loi Veil



Le 17 janvier 2025 a marqué les 50 ans de la loi Veil, une révolution sociétale majeure qui a légalisé l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en France. Adoptée en 1975 après de longs débats, cette loi, portée par Simone Veil, alors ministre de la Santé, a permis de sortir l'IVG de la clandestinité et de garantir un droit fondamental pour les femmes.

Depuis, les évolutions réglementaires et médicales n'ont cessé de renforcer ce droit. En 1982, la prise en charge de l'IVG par la Sécurité sociale a été instaurée, un pas décisif pour rendre cette procédure accessible à toutes les femmes, indépendamment de leur situation économique. En 2001, la loi a prolongé le délai légal pour recourir à l'IVG de 10 à 12 semaines de grossesse, tout en simplifiant les conditions pour les mineures.

Par ailleurs, la loi du 02 mars 2022 a renforcé le droit à l'avortement. Elle prévoit :

- l'allongement du délai légal de recours à 14 semaines de grossesse ;
- la suppression du délai de réflexion obligatoire ;
- la compétence des sage-femmes à pratiquer les IVG instrumentales ;
- la création du répertoire des professionnels et des structures pratiquant les IVG.

Sur le plan médical, la diversification des méthodes a également joué un rôle crucial. L'introduction de l'IVG médicamenteuse dans les années 1990 a représenté une avancée majeure, offrant une alternative moins invasive à l'intervention chirurgicale. Cette méthode, aujourd'hui disponible en cabinet libéral et dans les centres de santé, a contribué à démedicaliser partiellement l'acte et à le rendre plus accessible.

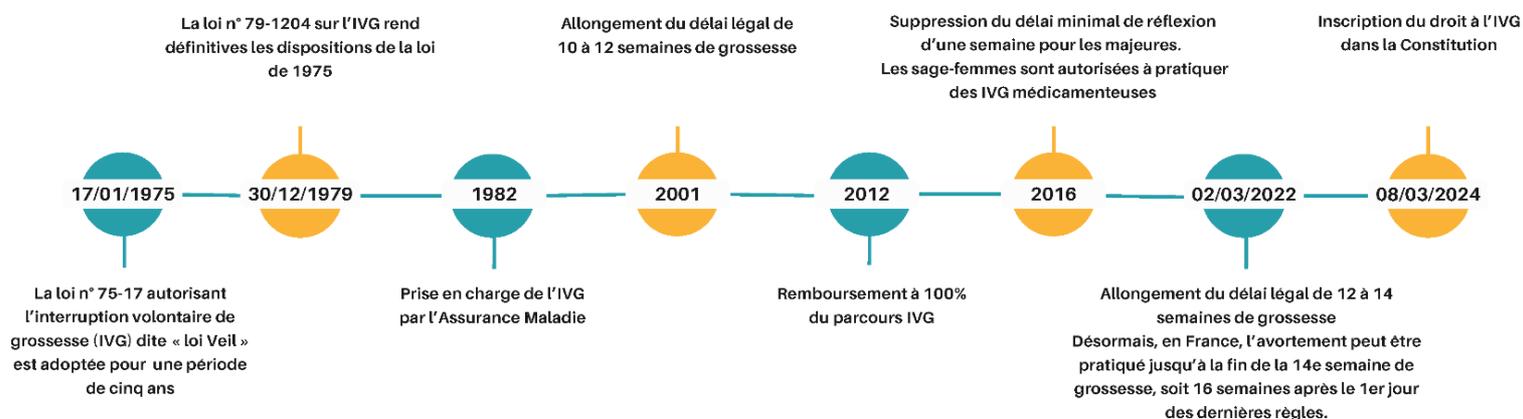
Au-delà des aspects législatifs et médicaux, le combat pour l'accès à l'IVG reste d'actualité. **Le 8 mars 2024, l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution** a été un rappel fort de l'importance de préserver ce droit face aux résistances qui subsistent encore.

Cet anniversaire est l'occasion de revenir sur ces avancées, mais aussi de réfléchir aux enjeux actuels, qu'ils soient médicaux, éthiques ou sociétaux, afin de garantir un accès égal et universel à ce droit fondamental.

En France depuis 1975, des lois successives ont amélioré le cadre de prise en charge de l'avortement :

- bonnes conditions d'avortement
- accès à l'IVG de manière anonyme
- IVG sans frais

Les grandes dates du droit à l'avortement en France



L'Interruption Volontaire de Grossesse en Occitanie

En 2023, 243 623 IVG ont été réalisées en France dont 22 364 en Occitanie, soit 18 IVG pour 1 000 femmes (15-49 ans) contre 16,9 pour 1 000 femmes en France.

L'accès à l'IVG est facilité en Occitanie grâce à une organisation régionale structurée et proactive.

6,2% des IVG pratiquées concernent des jeunes femmes mineures.

79% des IVG sont des IVG médicamenteuses et 46% de ces IVG médicamenteuses sont réalisées en cabinet libéral. Le nombre d'IVG réalisées hors établissement est en augmentation (+41%), en raison de l'augmentation du nombre de sage-femmes conventionnées pour réaliser cet acte.

Nombres d'IVG réalisées en Occitanie en 2023

Chiffres DREES septembre 2024

(Les chiffres pour l'année 2024 seront publiés en septembre 2025)

Zone géographique		2023					TOTAL IVG	taux de recours (p 1000 femmes de 15 à 49 ans)**
		IVG en établissements hospitaliers			IVG hors établissements hospitaliers			
		méthode instrumentale	méthode médicamenteuse	méthode non précisée	cabinet libéral	centres de santé		
Ariège	9	85	321	2	134	2	544	19,6
Aude	11	226	656	12	555	7	1 456	21,3
Aveyron	12	95	394	4	183	1	677	14,2
Gard	30	408	822	23	1 569	34	2 856	19,5
Haute-Garonne	31	1 201	861	30	3 588	98	5 778	16,5
Gers	32	85	117	2	193	44	441	13,4
Hérault	34	1 004	1 685	15	2 185	178	5 067	19,0
Lot	46	110	330	7	86	5	538	19,1
Lozère	48	25	54	2	92	2	175	12,9
Hautes-Pyrénées	65	137	283	21	142	125	708	17,0
Pyrénées-Orientales	66	372	1 022	1	653	9	2 057	22,0
Tarn	81	224	582	9	329	8	1 152	15,7
Tarn-et-Garonne	82	125	314	1	472	3	915	17,8
Occitanie		4 097	7 441	129	10 181	516	22 364	18,0
Total métropole		47 794	86 945	2 026	79 562	11 100	227 427	16,3
Total IVG réalisées en France		49 673	91 332	2 086	89 044	11 488	243 623	16,9

Nombre d'IVG par classe d'âge selon le département de résidence Chiffres DREES septembre 2024

Zone géographique		Moins de 18 ans	18 et 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 ans et plus
Ariège	9	15	33	118	117	125	101	34
Aude	11	46	105	326	322	295	248	104
Aveyron	12	15	39	150	149	157	104	59
Gard	30	108	162	594	608	655	483	238
Haute-Garonne	31	148	284	1369	1452	1195	856	437
Gers	32	14	28	101	80	100	89	28
Hérault	34	130	301	1224	1145	1066	808	368
Lot	46	14	31	119	111	119	94	49
Lozère	48	1-10	13	38	38	41	24	16
Hautes-Pyrénées	65	22	36	166	149	144	117	73
Pyrénées-Orientales	66	72	124	462	502	385	362	148
Tarn	81	39	73	263	253	241	190	89
Tarn-et-Garonne	82	30	63	194	184	198	163	71
Occitanie		658	1292	5124	5110	4721	3639	1714

Nombre d'IVG par type de professionnel de santé (exerçant en cabinet libéral, dont téléconsultations) par département de réalisation Chiffres DREES septembre 2024

Zone géographique		2023			
		Médecins généralistes	Sages-femmes	Gynécologues	Autre ou inconnu
Ariège	9	13	89	0	0
Aude	11	56	349	125	0
Aveyron	12	21	132	0	0
Gard	30	113	1544	95	1-10
Haute-Garonne	31	901	2406	679	0
Gers	32	1-10	124	1-10	1-10
Hérault	34	178	1863	305	1-10
Lot	46	1-10	55	0	0
Lozère	48	13	75	0	0
Hautes-Pyrénées	65	13	81	1-10	0
Pyrénées-Orientales	66	0	472	174	0
Tarn	81	33	217	0	0
Tarn-et-Garonne	82	103	338	1-10	1-10
Occitanie		1464	7745	1377	11

En savoir plus sur l'IVG

Le site <https://ivg.gouv.fr/>

Le REIVOC, met à disposition de tous et de toutes un annuaire en ligne qui répertorie les professionnels de santé de ville réalisant l'IVG en Occitanie et ayant souhaité figurer dans l'annuaire.

<https://reivoc.fr/aide-ivg/>

(carte régionale et annuaire pour chaque département)



IVG **CONTRACEPTION** **SEXUALITÉS**

NUMÉRO VERT
0800 08 11 11
anonyme & gratuit

TCHAT EN LIGNE
anonyme & gratuit

LE PLANNING ÉCOUTE, INFORME & ORIENTE
du lundi au samedi
de 9h à 20h

ivg-contraception-sexualites.org

le planning familial

Violences et consentement : informer et prévenir

Cette quinzaine de mobilisation est l'occasion d'aborder le consentement, soulignant que les discriminations, violences et agressions sont parfois liées à l'orientation sexuelle. Ces violences peuvent également entraîner des conséquences sur la santé physique et mentale des personnes concernées.

Consentir à quelque chose, c'est être d'accord pour faire cette chose.

Les violences sexuelles incluent tout acte sexuel, toute tentative d'acte sexuel, tout commentaire ou toute avance de nature sexuelle dirigés vers une personne non consentante ou non en mesure de l'exprimer du fait de sa vulnérabilité liée à l'âge ou à sa condition physique ou mentale, quelle que soit la relation entretenue. Elles incluent également, et dans les mêmes conditions, le trafic sexuel notamment vis-à-vis des mineures/mineurs et des personnes vulnérables ainsi que les violences diverses faites au sexe, au genre ou à la sexualité d'une personne.

Sont également catégorisées comme violences sexuelles l'exhibitionnisme, le chantage, les menaces ou l'utilisation de la force pour obtenir un acte de nature sexuelle, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles et le viol.

Donner votre consentement signifie que vous êtes d'accord pour que votre partenaire, ou une personne qui vous plaît, vous embrasse, vous touche ou ait des relations sexuelles avec vous. Vous êtes libre d'aimer et d'être aimé, mais vous ne pouvez pas forcer ou être forcé à aimer quelqu'un ou à réaliser des actes sexuels.

Votre consentement est obligatoire !

Dans toute relation, les partenaires doivent être d'accord.

Votre consentement n'est pas définitif. Vous avez le droit de changer d'avis et vous pouvez être d'accord pour certains actes mais pas pour d'autres.

Vous avez toujours le droit de dire non, à tout moment, même si vous êtes en couple ou marié.



LE CONSENTEMENT

AVEC UN THÉ



Le consentement, c'est comme boire une tasse de thé

Voici les différentes attitudes à adopter face à quelqu'un à qui vous proposez une relation sexuelle, illustrée par la tasse de thé :

- Si vous faites du thé et que vous en proposez à quelqu'un qui accepte, il n'y a pas de problème.
- Si vous proposez du thé à une personne qui n'est pas sûre de vouloir en prendre, il ne faut pas décider à sa place, ou la faire boire de force. En effet, le simple fait d'avoir fait cette tasse de thé ne vous donne pas le droit absolu de voir cette personne la boire.
- Si la personne à qui vous proposez du thé répond « non, merci », alors, ne lui faites même pas de thé, ne lui faites pas boire du thé de force, ne l'engueulez pas parce qu'elle ne veut pas de thé !
- Si quelqu'un accepte du thé, et refuse par la suite : vous serez bien sûr embêté d'avoir fait du thé pour rien, mais personne n'est obligé de boire du thé s'il ou elle n'en a pas envie !

« La personne voulait du thé, et maintenant elle n'en veut plus. Certaines personnes changent d'avis pendant que l'eau bout, ou le temps d'ajouter du lait, il n'y a rien de mal à changer d'avis. »

« Les personnes inconscientes ne veulent pas de thé ! Et elles ne peuvent pas répondre quand on leur demande si elles en veulent ou non, parce qu'elles sont inconscientes !

« Vous ne pouvez pas aller chez elle, la forcer à boire du thé, et dire « mais tu voulais bien du thé la semaine dernière ! »

« Si quelqu'un est capable de comprendre quand quelqu'un d'autre ne veut pas de thé, pourquoi ne le comprendrait-on pas quand cela s'applique au sexe ? »

Lien vers la vidéo :

<https://association-cvm.org/medias/le-consentement-c-est-comme-boire-une-tasse-de-the-ado>

Dysfonctionnements sexuels

L'activité sexuelle est le fruit d'une interaction complexe entre l'esprit et le corps. Les systèmes nerveux et hormonaux s'associent à l'esprit pour donner une réponse sexuelle. Les fonctions et réponses sexuelles supposent la participation de l'esprit (pensées et émotions) et du corps (dont les systèmes nerveux, circulatoire et hormonal). La réponse sexuelle comprend le désir, également appelé libido, l'excitation, l'orgasme et la résolution.

Il n'existe pas réellement de critère pour évaluer la libido : chaque personne est différente à cet égard. Certains médicaments, tels que les antidépresseurs, peuvent réduire la libido.

Les **troubles de la fonction sexuelle chez les femmes** comprennent des **douleurs pendant les rapports sexuels (dyspareunie), des contractions involontaires douloureuses (spasmes) des muscles qui entourent le vagin (vaginisme), ainsi qu'un manque d'intérêt sexuel (faible libido) et les problèmes liés à l'excitation ou à l'orgasme**. Pour qu'un trouble de la fonction sexuelle puisse être diagnostiqué, ces problèmes doivent être une source de détresse pour la personne.

Les dyspareunies désignent toutes les douleurs aiguës ou chroniques liées à une pénétration ou à une tentative de pénétration. C'est un trouble sexuel. Les dyspareunies touchent 7,5 % des femmes de 16 à 74 ans actives sexuellement. Ce sont les femmes de 55 à 64 ans (10,4 %) et celles de 16 à 24 ans (9,5 %) qui souffrent le plus fréquemment de dyspareunies.

L'endométriose peut être à l'origine de douleurs lors des rapports sexuels. L'endométriose est responsable de douleurs pelviennes, parfois particulièrement invalidantes, mais aussi de beaucoup d'autres symptômes en fonction de la localisation des lésions. Les symptômes ont un impact considérable sur la qualité de vie des personnes atteintes, avec un retentissement important sur leur vie personnelle et conjugale mais également professionnelle et sociale.

Chez les hommes, la dysfonction sexuelle désigne les difficultés à avoir des rapports sexuels. Les troubles sexuels comprennent un grand nombre de troubles affectant l'excitation sexuelle (libido), la capacité à atteindre ou maintenir une érection (dysfonction érectile ou impuissance), la capacité à éjaculer ou encore la capacité à atteindre un orgasme.

Quelle que soit la nature ou la cause d'une difficulté sexuelle, vous pouvez briser le silence et aller chercher de l'aide, que l'on soit une femme ou un homme. Il peut être gênant d'aborder ce sujet avec un professionnel de la santé, et parfois difficile de trouver l'occasion de le faire. Par son écoute, sa disponibilité, sa discrétion et son professionnalisme, le professionnel de santé peut répondre à vos questions et vos préoccupations en matière de sexualité.

Les femmes peuvent consulter leur médecin généraliste, une sage-femme ou un médecin gynécologue en première intention. Ce soignant pourra alors les orienter vers un autre spécialiste si nécessaire.

Les hommes peuvent consulter leur médecin traitant, qui les orientera si besoin vers un médecin urologue ou un autre professionnel compétent.

Sites utiles



<https://www.occitanie.ars.sante.fr/sexualite>



<https://coress-occitanie.chu-montpellier.fr/fr/>



<https://cohep.chu-montpellier.fr/fr/>



<https://www.perinatalite-occitanie.fr>



<https://promotion-sante-occitanie.org/nos-actions/nos-missions-regionales/semaines-nationales-sante-sexuelle/>



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<https://ivg.gouv.fr/>



<https://questionsexualite.fr/>



<https://www.santepubliquefrance.fr/>



<https://www.onsexprime.fr/>



<https://www.sante.fr/>



Sexosafe : <https://www.sexosafe.fr>



<https://reivoc.fr/aide-ivg>



<https://www.intimagir-occitanie.org/>



EndoFrance
Association française
de lutte contre l'endométriose
Soutenir • Informer • Agir

<https://endofrance.org/>